



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Motion

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 17-MOT-104

Déposé le : 10.1.2017

Scanné le : _____

Art. 120 à 126a LGC La motion est une proposition soumise au GC et impliquant pour le CE (ou exceptionnellement une commission parlementaire) d'élaborer et de présenter un projet de loi ou de décret. Elle touche à une compétence propre du GC. Le motionnaire motive sa demande et expose le sens de la législation souhaitée.

La motion peut suivre deux procédures différentes : **(a) le renvoi à l'examen d'une commission.**

- Soit le motionnaire demande expressément, dans son développement écrit, le renvoi direct de la motion à une commission du GC moyennant les signatures d'au moins 20 députés ; dans ce cas, il n'y a pas de débat.

- Soit, lors du développement en plénum et de la discussion, un député ou le CE demande le renvoi à une commission et le GC vote dans ce sens.

(b) la prise en considération immédiate.

- Soit un député ou le CE demande la prise en considération immédiate de la motion et son renvoi au CE.

- Soit l'auteur de la motion demande sa prise en considération immédiate et son renvoi à une commission parlementaire chargée de présenter un projet de loi ou de décret.

Suite au vote du GC, la motion est soit renvoyée au CE, soit à une commission parlementaire, soit classée.

Important : sur proposition d'un député, d'une commission ou du CE, le GC peut, jusqu'à sa prise en considération, transformer la motion en postulat, auquel cas la procédure du postulat s'applique.

Délai de réponse dès le renvoi au CE : une année

Titre de la motion

Pour un meilleur fonctionnement des associations de communes (associations intercommunales)

Texte déposé

Le rapport de la Cour des comptes sur les associations de communes présenté le 23 novembre 2016 fait apparaître un certain nombre de difficultés qui ont été constatées également par le groupe de travail mis sur pied par l'UCV courant 2016 et qui a abouti à un rapport et des recommandations. Les difficultés se posent notamment en termes de gouvernance, de relais démocratique et de gestion financière.

Gouvernance : une des difficultés des associations de communes réside dans la composition des organes exécutifs et législatifs. Trop souvent les représentations ne sont pas claires, des représentants législatifs et exécutifs communaux siégeant dans les mêmes organes intercommunaux. S'il n'est pas toujours possible de prévoir de façon stricte des représentants des exécutifs dans le comité directeur et des représentants des corps délibérants dans le Conseil intercommunal, une clarification est nécessaire pour garantir la

séparation des pouvoirs.

Relais démocratique : dans certaines associations de communes seuls des exécutifs siègent dans les organes intercommunaux. Les corps délibérants sont ainsi exclus des prises de décision de l'association intercommunale. Le relais démocratique n'est pas garanti.

Pour améliorer ces deux points, nous demandons d'inscrire dans la Loi sur les Communes, comme le suggère la Cour des comptes, l'obligation qu'une majorité de membres du Conseil intercommunal soient issus de législatifs.

Finances : certaines décisions prises lors d'investissements importants mettent à mal les finances des communes à l'origine de l'association. Pour que les Municipalités puissent planifier les dépenses futures et évaluer l'impact financier une planification stratégique et financière s'impose.

Afin de maintenir un lien fort entre l'association intercommunale et les Municipalités, nous demandons que soit inscrite dans la Loi sur les Communes l'obligation de présenter un plan stratégique et financier qui soit approuvé par les municipalités des communes membres.

Commentaire(s)

Conclusions

Développement oral obligatoire (selon art. 120a LGC)

(a) renvoi à une commission avec au moins 20 signatures

(b) renvoi à une commission sans 20 signatures

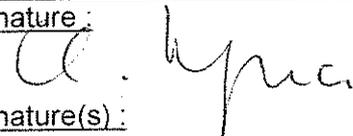
(c) prise en considération immédiate et renvoi au CE

(d) prise en considération immédiate et renvoi à une commission parlementaire

Nom et prénom de l'auteur :

Claudine Wyssa

Signature :



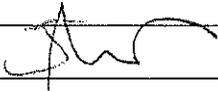
Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch

Liste des députés signataires – état au 10 janvier 2017

Aminian Taraneh

Ansermet Jacques 

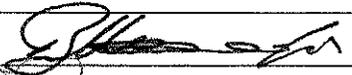
Attinger Doepper Claire

Aubert Mireille

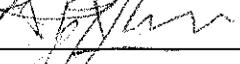
Baehler Bech Anne

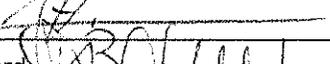
Ballif Laurent

Bendahan Samuel

Berthoud Alexandre 

Bezençon Jean-Luc 

Blanc Mathieu 

Bolay Guy-Philippe 

Bonny Dominique-Richard 

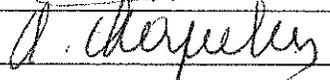
Bory Marc-André

Bovay Alain 

Buffat Marc-Olivier 

Butera Sonya 

Cachin Jean-François 

Chapalay Albert 

Chappuis Laurent

Cherubini Alberto

Cherbuin Amélie

Chevalley Christine

Chevalley Jean-Rémy

Chollet Jean-Luc

Christen Jérôme

Christin Dominique-Ella

Clément François

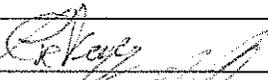
Clivaz Philippe

Collet Michel

Cornamusaz Philippe

Courdesse Régis

Creteigny Gérald

Creteigny Laurence 

Croci-Torti Nicolas 

Crottaz Brigitte

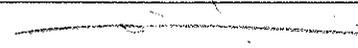
Cuérel Julien

Debluë François

Décosterd Anne

Deillon Fabien

Démétriadès Alexandre

Desmeules Michel 

Despot Fabienne

Devaud Grégory

Dolivo Jean-Michel

Donzé Manuel

Ducommun Philippe

Dupontet Aline

Durussel José

Duvoisin Ginette

Eggenberger Julien

Ehrwein Nihan Céline

Epars Olivier

Favrod Pierre-Alain

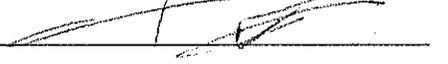
Ferrari Yves

Freymond Isabelle

Freymond Cantone Fabienne

Gander Hugues

Genton Jean-Marc 

Germain Philippe 

Glauser Nicolas

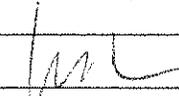
Glauser Sabine

Golaz Olivier

Grandjean Pierre 

Grobéty Philippe 

Guignard Pierre

Haldy Jacques 

Hurni Véronique

Induni Valérie

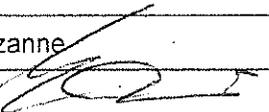
Jaccard Nathalie

Jaccoud Jessica

Jaquet-Berger Christiane

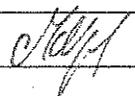
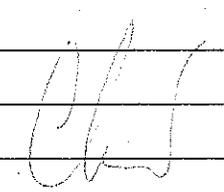
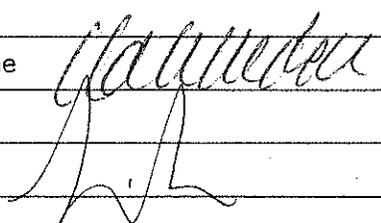
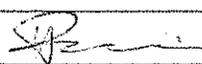
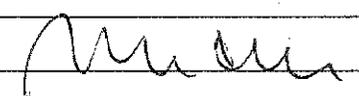
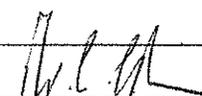
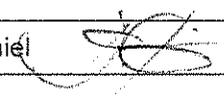
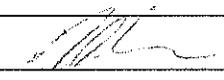
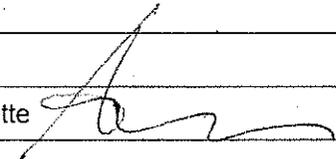
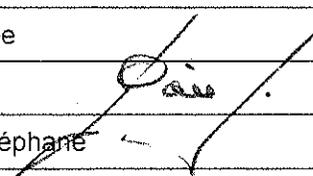
Jaquier Rémy 

Jobin Philippe

Jungclaus Delarze Suzanne 

Kappeler Hans Rudolf

Liste des députés signataires – état au 10 janvier 2017

Keller Vincent	Neyroud Maurice 	Sansonnens Julien
Kernen Olivier	Nicolet Jean-Marc	Schaller Graziella
Krieg Philippe	Oran Marc	Schelker Carole 
Kunze Christian	Pahud Yvan	Schobinger Bastien
Labouchère Catherine 	Pernoud Pierre-André	Schwaar Valérie
Lio Lena	Perrin Jacques 	Schwab Claude
Luisier Christelle	Podio Sylvie	Sonnay Eric
Mahaim Raphaël	Probst Delphine	Sordet Jean-Marc
Maillefer Denis-Olivier	Randin Philippe	Stürner Felix
Manzini Pascale	Rapaz Pierre-Yves	Surer Jean-Marie 
Marion Axel	Räss Etienne	Thalmann Muriel
Martin Josée	Rau Michel 	Thuillard Jean-François
Mattenberger Nicolas	Ravenel Yves	Tosato Oscar
Matter Claude 	Renaud Michel	Treboux Maurice
Mayor Olivier	Rey-Marion Alette	Trollet Daniel
Meienberger Daniel 	Rezso Stéphane	Tschopp Jean
Meldem Martine	Richard Claire	Uffer Filip
Melly Serge	Riesen Werner	Urfer Pierre-Alain 
Meyer Roxanne	Rochat Nicolas	Venizelos Vassilis
Miéville Laurent	Romano Myriam	Voiblet Claude-Alain
Miéville Michel	Roulet Catherine	Volet Pierre
Modoux Philippe	Roulet-Grin Pierrette 	Vuillemin Philippe
Mojon Gérard 	Rubattel Denis	Wüthrich Andreas
Montangero Stéphane	Ruch Daniel	Wyssa Claudine
Mossi Michele	Rydlo Alexandre	Züger Eric